

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « **RÈGLEMENT #243-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107^e rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 23^e jour de janvier, deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussières
Directeur général et greffier-trésorier